



## **Pour que les enfants grandissent dans une ville sûre et saine avec un futur encourageant !**

Differdange s'est rendormie ces dernières années. Nous avons connu de multiples crises et nous sommes encore loin de nous en sortir. Mais la réaction est plus que modérée. Le courage manque, la peur de se tromper prévaut et l'argent est épargné au lieu d'être investi. Pendant ce temps, d'importants investissements n'ont pas été entrepris. Dans le logement, toutes les billes ont été mises dans le seul projet « Gravity ». L'Hôtel de Ville n'a pas été rénové et agrandi et les services restent dispersés. Differdange étouffe dans le trafic car rien n'a été fait depuis des années. Le prix de l'eau a été augmenté pour tout le monde, que l'on se contente de couvrir ses besoins de base ou que l'on gaspille de l'eau. Les citoyens n'ont pas été invités à donner leur avis. En tant que Gauche, nous nous sommes opposés là où c'était nécessaire. Nous ne nous sommes pas contentés de critiquer, au contraire, nous avons toujours proposé des alternatives crédibles. Nous le faisons aussi avec ce programme, mais nous allons aussi plus loin : nous invitons chacun à apporter ses idées. C'est pourquoi nous avons lancé la plateforme participative en ligne [www.decidiff.lu](http://www.decidiff.lu). Vous pourrez y échanger des idées avec nous et proposer les vôtres. C'est ainsi que nous imaginons une gestion participative et courageuse des affaires communales.

déi Lénk Déifferdeng est une équipe de personnes qui, pour des motivations diverses et avec des biographies et expériences différentes, s'engage politiquement sous plusieurs formes. Ces personnes sont toutes liées par un seul objectif, celui d'œuvrer ensemble pour une société plus égalitaire, plus saine, plus libre et plus juste. À Differdange, déi Lénk œuvre pour une politique de gauche et s'engage dans tous les domaines et à tous les niveaux pour :

- une société plus juste et donc pour la réduction des inégalités sociales, économiques, culturelles et de genre ;
- un mode de production et de consommation écologique et sain, débarrassé de la logique capitaliste ;
- une large participation démocratique partout et contre toutes les formes de domination.

Ces objectifs nous guident aussi dans notre politique communale.

La commune peut opter pour des projets plus écologiques et améliorer ainsi la qualité de vie, protéger l'environnement et la biodiversité dans l'intérêt de tous et agir concrètement contre le changement climatique.

La commune décide, du moins en partie, de différents impôts et taxes et peut ainsi contribuer à une redistribution plus équitable des richesses. Grâce à son budget, la commune peut mettre l'accent sur la politique sociale et scolaire, sur l'offre culturelle et renforcer la participation sociétale de tous les enfants et adultes.

La commune peut intervenir de manière décisive dans la lutte contre la pénurie de logements (surtout de logements accessibles aux personnes à revenu modeste), et devrait donc prendre ses responsabilités.

C'est justement sur le plan communal, plus qu'ailleurs, que la participation politique et la transparence des décisions politiques sont possibles.

Oui, les communes peuvent - et devraient - contribuer à former et à faire progresser des contreponds éco-socialistes dans une société capitaliste ! Pour cela, il faut aussi des acteurs qui le veulent et qui y travaillent.

Dans ce programme électoral pour Differdange nous développons, dans trois grands chapitres, une critique sociétale de gauche et une pratique politique alternative. Dans un quatrième chapitre nous proposons une vision globale pour Differdange qui pourra guider la redynamisation de la commune sur tous les plans sociaux, commerciaux, urbanistiques et éducatifs : « Kannerstad Déifferdeng – Differdange, la Ville pour enfants ».

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| GLOSSAIRE .....   | 5  |
| 1) Amélioration de la mobilité .....  | 7  |
| 2) Une politique énergétique durable .....  | 9  |
| 3) Protection de l'environnement .....  | 10 |
| 4) Développement de l'espace public et de l'urbanisation inclusive et durable ..... | 12 |
| B) DEMOCRATIE DANS LA COMMUNE.....  | 14 |
| 1) Participer aux décisions.....  | 14 |
| 2) Une politique communale transparente .....                                       | 15 |
| 3) Égalité des chances dans la commune .....  | 17 |
| 4) Renforcer l'inclusion sociale et le vivre ensemble .....                         | 18 |
| 5) Contre la privatisation des services municipaux .....                            | 19 |
| C) POLITIQUE SOCIALE DANS LA COMMUNE.....   | 20 |
| 1) Une politique fiscale sociale et équitable dans les communes .....               | 20 |
| 2) Un logement abordable pour tous.....   | 21 |
| 3) Une politique sociale de l'éducation .....                                       | 22 |
| 4) La vie des étudiants à Differdange, une opportunité pour la Ville .....          | 25 |
| 5) Participation de tous à la communauté : de l'enfant à la personne âgée .....     | 26 |
| 6) Une politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les communes.....  | 27 |
| 7) De meilleures conditions de travail.....   | 28 |
| 8) Une politique culturelle participative .....                                     | 29 |
| 9) Plus de sécurité grâce à un système social qui fonctionne .....                  | 31 |
| D) « KANNERSTAD DEIFFERDENG » - une vision globale pour redynamiser la Ville .....  | 32 |
| 1) Posture et attitude .....  | 32 |
| 2) Kannerbüro .....   | 33 |
| 3) Logement .....   | 33 |
| 4) Mobilité.....  | 33 |
| 5) Intergénérationnel.....  | 34 |
| 7) Des espaces naturels pour un développement en toute liberté.....                 | 35 |
| 8) Espaces libres .....   | 35 |
| 9) Tourisme .....   | 35 |
| 10) Gastronomie.....  | 36 |
| 11) Commerce .....  | 36 |
| 12) Culture .....   | 36 |
| 13) Culture et Intégration .....  | 36 |

|   |    |
|---|----|
| 14) Design4all.....   | 37 |
| 15) Aires de jeux.....  | 37 |
| 16) Accueil des enfants .....   | 37 |
| 17) Assistantes parentales, « Bébé+ » et crèches .....                    | 38 |
| 18) Valorisation et élargissement des bonnes initiatives existantes ..... | 38 |
| 19) Confiance et responsabilité pour plus de participation.....           | 38 |
| 20) Service transversal « Ville pour enfants ».....                       | 39 |

## GLOSSAIRE

**Carsharing** : Le carsharing correspond à une utilisation commune et organisée de voitures. Nous prôtons un réseau de carsharing financé et exploité publiquement (voir TICE ou VèLOK) qui met à disposition des habitantes une voiture et qui peut ainsi réduire le nombre de véhicules par ménage sans perte de mobilité.

**Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL)** : Le but principal de cette a.s.b.l., soutenue par la commune, est de rendre « employables » des citoyens sans emploi pour le marché du travail. C'est pourquoi ils ne sont pas embauchés de façon permanente, mais seulement pour une durée réduite. Ils exercent de petits travaux pour personnes âgées (petit atelier).

**Impôt commercial (ICC)**: L'impôt commercial est prélevé sur une partie des profits des entreprises. Le taux de 3% est multiplié par un taux que les communes fixent elles-mêmes. La commune de Luxembourg p. ex. pratique le dumping fiscal pour attirer des entreprises en fixant un taux de seulement 225%. En général il y a une tendance à la baisse de l'impôt commercial. Les conseils communaux se voient en outre opposer le secret fiscal, les empêchant de savoir ce que les entreprises placées sur leur territoire payent réellement.

**LGBTIAQ+** : Par L, on entend « Lesbiennes », par G « Gays », par B « Bisexuel·le·s », par T « Trans », par Q « Queers », par I « Intersexué·e·s », par A « Asexuel·le·s » ou « Aromantique·s » et le + inclut les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités.

**PAG** : Le « plan d'aménagement général » de la commune détermine l'utilisation des surfaces, notamment pour le logement, l'installation de zones d'activités, de zones vertes ou la création de voies de circulation. Le PAG constitue donc l'instrument principal pour le développement communal.

**Public-private-partnership (PPP)** : Un « partenariat public-privé » est une privatisation partielle de services communaux comme instrument du néolibéralisme. Ainsi la cession de l'antenne collective à ELTRONA par le collège échevinal CSV/Verts avant 2005 a abouti à des relèvements de prix pour les abonnées et à des pertes de revenus et de contrôle pour la commune. Mais la commune reste garante du commerce si celui-ci devait ne plus s'avérer rentable pour l'économie privée.

**Smart grid** : Réseau de distribution d'électricité dit « intelligent » qui utilise des technologies informatiques et de télécommunication avec l'objectif d'optimiser le transport d'énergie des points de production à ceux de distribution. Ces réseaux doivent donc permettre de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande entre les producteurs, (notamment d'EnR=énergies renouvelables) et les consommateurs d'électricité.

## **A) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La dévastation de l'environnement naturel (parcellisation du paysage, diminution de la biodiversité et des ressources naturelles, désastre climatique) pose d'énormes défis à l'humanité. Il faut donc une autre politique, plus conséquente, qui s'oriente sur la base de critères durables et respectueux de l'environnement.

Des mesures efficaces visant à instaurer un développement urbain et rural durable, contre la croissance sans borne des profits, sont toutefois bloquées avec persistance par une coalition proche de ses intérêts, composée de grands propriétaires fonciers, d'usuriers immobiliers, de banques et de multinationales, ainsi que de leurs alliés politiques et administratifs, qui sont co-responsables des problèmes existants.

Pour déi Lénk, un développement communal durable implique une interaction entre influence publique, participation citoyenne et création de conditions générales par des décisions politiques, afin que des accents écologiques essentiels puissent être posés et que les blocages du système puissent être remis en question et brisés.

### **1) Amélioration de la mobilité**

C'est justement dans le domaine des transports que l'on voit que les communes peuvent donner des impulsions importantes. L'introduction de la gratuité des transports publics a créé une condition importante pour leur démocratisation. En outre, déi Lénk veut mettre en œuvre les objectifs suivants :

1. Développer un plan de mobilité durable qui intègre toutes les formes de transport pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de vie et la sécurité, réduire les inégalités grâce à un accès accru, promouvoir la santé publique et améliorer le déplacement des personnes ; ce plan prendra en compte toutes les formes de transport en commun et comprendra des améliorations pour les transports en commun, le covoiturage, la mobilité douce, la signalisation, les déplacements et le stationnement des voitures ;
2. Élargir et améliorer l'offre de transports publics, y compris l'offre de bus de nuit et de bus à la demande ;
3. Maintenir les transports publics sous le contrôle des communes. Pas d'externalisation des services publics vers des prestataires privés, et promouvoir la remunicipalisation des services externalisés, comme p. ex. le Diffbus (actuellement exploité par une entreprise privée) ;
4. Protéger les employés par des recrutements sous statut public ;
5. Transformer la gare de Differdange en une gare multimodale ; y rassembler l'offre en mobilité douce (TICE, Diffbus, RGTR, etc.) qui est actuellement très éparpillée au centre-ville de Differdange ;

6. Etendre les lignes de tramway jusqu'à Differdange (terminus de l'extension actuellement prévue à Belvaux) ;
7. Favoriser une meilleure coordination entre les bus de ligne et les trains, mettre en place des « navettes » spéciales ;
8. Développer systématiquement un réseau de pistes cyclables sécurisées couvrant tout le territoire de la commune ; construire des voies rapides cyclables intercommunales pour relier notre commune aux pistes cyclables nationales PC6 et PC8 ;
9. Mettre à disposition des voies piétonnes sécurisées (y compris vis-à-vis des cyclistes) ;
10. Créer une offre de « vélo-bus » et des « pédibus » (déplacement à vélo ou à pied) pour couvrir les trajets maison ← → école/crèche/maison relais de nos plus jeunes ; l'offre comprendrait des accompagnateurs rémunérés ;
11. Etendre le réseau de vélos gratuits (Vël'OK) ;
12. Elaborer une dynamique locale autour du vélo en reliant voire en élargissant l'offre existante (cours de vélo dans les écoles fondamentales, Vëlosschoul, Vëlosbutték, etc.) ;
13. Mettre à disposition des supports et abris pour vélos aux arrêts de train et de bus, ainsi que dans les quartiers ;
14. Mettre en place des concepts communaux de modération du trafic et de limitation des vitesses maximales ; ceci pour des raisons de sécurité, d'environnement d'économie d'énergie et surtout de santé ;
15. Aménager systématiquement des centres-villes sans voitures avec des parkings collecteurs gratuits aux entrées de la ville ; élargir les parkings existants (p. ex. parking rue de l'hôpital, parking sur le site de l'hôpital à Niederkorn proche de la rue de Longwy) ou bien transformer des parkings « sauvages » (p. ex. en face de l'ancien « Beckleck ») en faveur de parkings à plusieurs niveaux ; relier ces parkings collecteurs par des navettes régulières aux réseaux de bus existants (Diffbus, TICE, RGTR) et créer si besoin des voies sécurisées (piétonnes, cyclistes) pour ainsi faciliter les accès vers les centres via la mobilité douce ;
16. Mettre en place un système de car-sharing unique et public pour toutes les communes du pays. Créer des places de stationnement réservées à ces voitures partagées dans les quartiers et villages ;
17. Promouvoir, voire mettre en place un système de covoiturage.

## 2) Une politique énergétique durable

La politique énergétique durable des communes doit s'orienter selon des critères démocratiques, sociaux et écologiques. Aujourd'hui déjà, les technologies énergétiques alternatives permettraient de couvrir la consommation d'énergie électrique d'une ville et de réduire l'influence des grandes centrales énergétiques. Il ne faut pas attendre que les grands groupes soient prêts à innover, mais agir au niveau communal :

1. Réaliser un relevé des potentialités pour la production d'énergie non fossile dans les domaines du photovoltaïque, de l'énergie éolienne et éventuellement de l'énergie hydraulique ;
2. Installer des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments appartenant à la commune (là où c'est possible) ;
3. Se lancer dans la production d'énergie alternative sous contrôle public et encourager les initiatives individuelles et coopératives décentralisées de production d'énergie alternative ; promouvoir les réseaux publics de chauffage urbain dans les nouveaux quartiers et, progressivement, dans les anciens quartiers ;
4. Raccorder les communes aux « smart grids » sous contrôle public centralisé, sous respect du nouveau principe constitutionnel d'autodétermination informationnelle, tel que proposé par déi Lénk et accepté lors du premier vote à la Chambre ;
5. Conseiller systématiquement les citoyens et les entreprises en matière d'énergie et de protection de l'environnement, en mettant l'accent sur des mesures d'isolation efficaces ; faire appel aux compétences de la « Klima-Agence » pour établir un plan de rénovation énergétique successif des anciens bâtiments résidentiels et commerciaux de la commune ; prendre contact avec les propriétaires et les locataires ; subventionner en fonction des revenus et conseiller pendant les travaux ;
6. Faire participer les communes à la recherche d'un acteur public capable de préfinancer des travaux de rénovation et d'accorder des aides non remboursables et des crédits, en fonction du revenu disponible et en tenant compte des coûts énergétiques économisés ;
7. L'énergie étant en même temps un droit fondamental, lutter contre la précarité énergétique croissante en intervenant activement : identifier et recenser les personnes qui ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie et d'eau ; cibler les personnes qui pourraient bénéficier des mesures de solidarité existantes et des aides aux économies d'énergie pour l'isolation et l'achat de nouveaux appareils électroménagers ; proposer des aides proactives ;
8. Lancer de vastes campagnes d'information via les publications communales à disposition et via des publications spéciales adressées à tous les ménages en plusieurs langues et en langage accessible ; augmenter et adapter les subventions sur le plan communal compte tenu de l'augmentation massive des prix de l'énergie ;
9. Renoncer systématiquement à l'alimentation en électricité nucléaire ;

10. Fixer des critères minimaux d'efficacité énergétique dans le règlement communal de construction (mesures d'économie d'énergie et promotion des énergies renouvelables) ;
11. Maintenir la production et l'approvisionnement en énergie (gaz et électricité) et en particulier les réseaux énergétiques en mains publiques sous contrôle démocratique, également par les usagers ;
12. Adapter les règlements communaux en vue de plafonner les prix des prestations énergétiques pour les besoins de base, là où la formation des prix est du ressort des communes (p. ex. SUDenergie) ;
13. Favoriser l'approvisionnement obligatoire exclusivement en énergie renouvelable pour les nouvelles constructions sur le territoire de la commune ;
14. Se donner des objectifs annuels clairs pour réduire la consommation et les émissions de CO<sub>2</sub>. La Ville de Differdange doit devenir un acteur sérieux au niveau de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et réaliser les objectifs du pacte climat et du projet européen « net zero cities » (voir ci-dessous).

### **3) Protection de l'environnement**

Depuis le mois de mars 2023, Differdange participe à un nouveau projet européen dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 (net zero cities). C'est ambitieux étant donné que le Luxembourg doit atteindre la neutralité carbone en 2050 seulement. Pour la seule commune participante du pays, la responsabilité est grande. Mais sans courage politique, ce projet échouera. Pour déi Lénk cela revient à :

1. Appliquer de façon systématique le principe de pollueur-payeur en cas de dommages écologiques ; instaurer un point de contact dédié au niveau de l'administration communale pour signaler des dommages écologiques observés ;
2. Mener des efforts continus pour améliorer la qualité de l'air et du sol et ainsi préserver la santé et la qualité de vie des résidents de la commune ;
3. Protéger, entretenir et développer les zones de loisirs de proximité existantes ;
4. Végétaliser les centres urbains et les places publiques avec des plantes indigènes à haute valeur écologique ; conseiller les ménages pour l'aménagement de leurs espaces verts ; mettre à disposition des graines et des plants ;
5. Inverser la tendance à l'aménagement de jardins en gravier dans le règlement de construction ;
6. Renaturer les cours d'eau et contrôler de façon continue la qualité de l'eau ;
7. Renoncer aux pesticides dans les installations publiques ;
8. Mettre en place une interdiction de l'emploi de pesticides et d'autres polluants sur le territoire communal et prendre des mesures adéquates en cas de contravention, ensemble avec les instances compétentes ;
9. Mettre en place des mesures efficaces contre la pollution lumineuse ;

10. Reboiser la forêt appartenant à la commune selon des critères de durabilité ; développer une stratégie concordante avec les propriétaires privés ;
11. Lancer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les paysages naturels des communes ;
12. Échelonner les taxes sur l'eau en fonction de la consommation ; une quantité de base doit être gratuite ;
13. Investir dans le réseau de distribution d'eau pour éviter les fuites ;
14. Elaborer un plan d'action pour l'installation de réservoirs de récupération d'eau de pluie dans les bâtiments communaux ;
15. Soutenir financièrement la construction de réservoirs privés de récupération d'eau de pluie et de moyens techniques pour économiser l'eau potable ;
16. Prévoir obligatoirement un espace pour les bassins de récupération des eaux de pluie des doubles conduites d'eau ainsi que la végétalisation des toits. Ces éléments doivent être réglés via le PAG et/ou le règlement des bâtisses ;
17. Aménager des lieux publics de vie commune dans les quartiers/localités, si possible sans voitures, avec des aires de jeux, des petits parcs, des petits potagers publics ;
18. Promouvoir les projets de jardinage communautaire, les jardins ouvriers et la culture urbaine de fruits et légumes avec la participation active des citoyennes et des organisations spécialisées en la matière (p. ex. CTF) ;
19. Lier les subventions et aides de la commune revenant aux associations organisant des événements à la condition de respecter au mieux possible les critères du label « Green Events » (label certifiant la tenue d'un événement durable) ;
20. Soutenir la consommation sans emballage, ou à emballage réutilisable, sur le terrain de la commune (comme p. ex. la « Eco-Box ») ;
21. Promouvoir et organiser des services d'entraide mutuelle ou d'économie solidaire préservant les ressources (Repair Cafés, Second-hand shops, prêts d'appareils), en les rendant accessibles à tout le monde (concept des tiers lieux).

#### **4) Développement de l'espace public et de l'urbanisation inclusive et durable**

L'urbanisation inclusive et durable et la revalorisation conséquente de l'espace public sont des conditions de base pour un développement urbain durable. La commune doit assumer pleinement la responsabilité et la compétence pour l'aménagement urbain et restreindre l'influence des propriétaires et promoteurs commerciaux privés. Cela signifie que :

1. La vision « Kannerstad Déifferdeng » - Differdange une Ville pour enfants (détails dans la quatrième partie de ce programme) doit être un fil rouge dans la planification ;
2. L'espace public ne doit pas être privatisé ;
3. Un plan de développement à moyen et long terme doit être établi avec la participation de la population ;
4. L'impact social et environnemental dans le cadre de cette planification du développement doit être évalué pour toutes les décisions et projets importants ;
5. La commune doit prendre toutes les mesures pour garantir à toutes les personnes (notamment celles aux besoins dits spécifiques) la mobilité et l'accessibilité de tous les lieux ouverts au public (voir aussi loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs) ;
6. Les projets de construction de logements ne doivent pas contribuer à la poursuite d'éparpillement des futures constructions dans la commune ;
7. La commune doit, dans la mesure du possible, créer ses propres locaux commerciaux et les louer à prix réduit à des entreprises commerciales (locales) ; cela peut également être mis en œuvre sous la forme de « pop-up stores », qui sont ensuite proposés à des entreprises nouvellement créées via des locations de courte durée ;
8. Des commerces solidaires de proximité doivent être créés, inspirés par les modèles de la « Eis Epicerie » à Soleuvre et de la Maison de la Transition « Mesa » à Esch-sur-Alzette, en identifiant d'abord avec la population locale les besoins locaux les plus importants (boulangerie, boucherie, fromagerie, librairie...) ;
9. Le marché hebdomadaire doit être redynamisé en l'organisant à nouveau chaque samedi et en organisant des animations régulières, entre autre pour enfants, afin de rendre le marché plus attractif et convivial ;
10. La commune devrait à court terme viabiliser les espaces (commerciaux) en sa possession qui sont actuellement vides (Lommelshaff, Maison Moderne, etc.) ;
11. La commune devrait impulser et soutenir des commerces qui souhaitent installer des coins enfants, des points de rencontre ou toute autre idée novatrice visant à favoriser les échanges entre les clients ;
12. Les terrains agricoles appartenant aux communes ne doivent pas être donnés en exploitation à l'industrie agroalimentaire, mais réservés à des exploitations familiales ou coopératives locales ;

13. La planification du développement doit s'inscrire dans un cadre régional transfrontalier ;
14. Le jumelage avec nos villes partenaires doit être relancé et développé et la coopération solidaire doit être mise en avant ; concrètement des projets pilotes financés par des programmes de l'Union Européenne devraient être lancés et des subsides spécifiques devraient soutenir les activités de nos associations locales qui visent nos villes jumelées ;
15. Les initiatives visant à soutenir les projets Nord-Sud ou Sud-Sud doivent être encouragées ; les initiatives soutenues dans le cadre de « Déifferdeng, eng Stad hëlleft » doivent être mieux valorisées au niveau de la commune (conférences, expositions, etc.) ;
16. Des efforts doivent être menés afin de veiller à la préservation du patrimoine architectural et urbanistique et à une intégration harmonieuse de l'ancien et du nouveau ;
17. Le château de Differdange, classé comme monument historique, doit continuer d'être rempli de vie dans un but d'utilité publique. L'annexe de la Miami University y est bien installée et cet emplacement est à analyser, si éventuellement l'université veut s'agrandir. À long-terme, la Ville devrait acheter le château et faire valoir son droit de préemption ;
18. Notre patrimoine culturel industriel doit être préservé et les témoins de notre passé sidérurgique conservés (Groussgasmaschinn, Fond-de-Gras, 1535° Creative Hub...) ;
19. L'entrée de la mine au Thillenbierg est en mauvais état et constitue un patrimoine peu valorisé. Cet endroit très agréable sera aménagé surtout à travers sa rénovation ;
20. Des projets rappelant les atrocités du régime nazi et l'histoire de la collaboration et de la Résistance doivent être élaborés. L'initiative de la mise en place de pierres commémoratives du projet « Stolpersteine » à des lieux de mémoire de la persécution des juifs dans notre commune doit être poursuivie et doit continuer de rappeler les crimes contre l'humanité – contre les tendances fascistes, racistes et xénophobes croissantes ;
21. Les zones d'inondation doivent être évitées pour les prochains projets d'urbanisation et les dispositions réglementaires doivent être revues au regard des changements climatiques ;
22. L'accès à la nature doit être garanti pour tous les nouveaux projets d'urbanisation (parcs, verdissement des rues et places, transport public vers les forêts proches).

## **B) DEMOCRATIE DANS LA COMMUNE**

### **1) Participer aux décisions**

La participation aux décisions sociales de tous les citoyens vivant dans la commune est la condition de base pour le bon fonctionnement d'une communauté. Pour déi Lénk, il s'agit de donner une forme concrète à cette participation démocratique et de la mettre en œuvre dans la commune à tous les niveaux. C'est pourquoi déi Lénk s'engage pour :

1. La participation des citoyens à l'élaboration d'un budget communal sous la forme d'un budget citoyen participatif (mise à disposition d'un budget pour la réalisation d'un projet citoyen) ;
2. L'information et un échange continu avec la population lors de l'élaboration de projets d'envergure ;
3. La mise en place de processus de participation citoyenne pour tous les projets et décisions importants ;
4. Renforcer davantage l'image positive de l'administration communale envers les citoyens : toute correspondance recevra, au plus tard après 2 semaines, un accusé de réception, ou bien la réponse à des questions et critiques, comprenant personne et adresse de contact et date de réponse finale. Si aucune réponse ne parvient dans le délai annoncé, le citoyen aurait droit à un ticket d'entrée culturel ou pour la piscine ;
5. L'implication des citoyens dans les planifications conceptuelles en introduisant des forums communaux sur les aspects sociaux importants et les questions d'avenir (« assises sociales », « assises culturelles », forums de la jeunesse, etc.) suivies d'un rapport détaillé à envoyer à tous les ménages concernés ;
6. L'inclusion des enfants et des jeunes dans le processus démocratique, les doter de compétences concrètes, analyser leurs revendications et idées et les intégrer dans la planification communale, par exemple à travers un « Kannerbüro » et un « Jugendbüro ». Ces instances de rencontre, d'information et de soutien aux enfants et aux jeunes ne copient pas forcément le modèle « conseil communal » pour l'appliquer aux enfants respectivement aux jeunes, mais explorent avec les jeunes les meilleures formes d'implication (faire partie de la commission consultative des jeunes, être soutenu dans la réalisation de projets, avoir des échanges de vues avec les conseillers communaux...) ;
7. Des réunions annuelles d'information et de consultation dans toutes les localités sur les travaux d'infrastructure prévus pour l'année à venir, suivies d'un rapport détaillé à envoyer à tous les ménages concernés ;
8. L'introduction de comités citoyens dans toutes les localités selon le principe du tirage au sort et avec des compétences fixes ;
9. La mise à disposition d'un local par localité permettant à tous et toutes de se réunir, d'échanger et de s'exprimer sur les affaires politiques.

## 2) Une politique communale transparente

Les décisions des conseils échevinaux et communaux ainsi que de l'administration communale doivent être prises de manière transparente et démocratique, tant au niveau institutionnel que dans les relations avec les citoyennes. Cela nécessite :

1. La dotation du conseil communal d'un « code de déontologie » obligeant les élus e.a. à déclarer leurs intérêts financiers (cf. Chambre des Députés) afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts à l'avenir ;
2. L'implication de tous les membres du conseil communal dès le début et tout au long du processus de la réalisation de projets d'envergure ;
3. La mise à disposition au public du rapport analytique des réunions du conseil communal ou le rapport intégral dans les meilleurs délais, avec une traduction au moins en français ;
4. La diffusion directe en vidéo (via Internet) de l'ensemble de la réunion du conseil communal, avec une traduction directe en français ;
5. L'offre de pages Internet sans barrières (accessibles aux aveugles et aux malvoyants ; formulations en langage accessible) ;
6. L'implication conséquente (obligatoire, réglementée par un quorum minimum) des citoyens et des organisations intéressés dans le travail des commissions consultatives. L'implication doit avoir lieu peu de temps après les élections par le biais d'appels publics et d'un recrutement actif d'organisations locales. Une introduction (et/ou une formation) au thème de la commission devrait également être proposée. En cas de participation des partis politiques, tous les partis du conseil communal devront y être représentés ;
7. L'accessibilité publique des rapports des commissions consultatives, à l'exception du traitement des questions personnelles ;
8. Les avis ou recommandations des commissions sur les projets à venir de la commune qui doivent être pris en considération et appliqués autant que possible par le collège échevinal. Si cela n'est pas possible, le collège échevinal doit le justifier auprès du conseil communal et de la commission ;
9. Les avis ou recommandations d'instances supérieures (p. ex. Commission à l'Aménagement du Territoire, Administration de l'Environnement) qui doivent obligatoirement être demandés lors de différents projets de la commune (p. ex. projet de construction/plan d'aménagement particulier), doivent être pris en compte et appliqués autant que possible par le collège échevinal. Si cela n'est pas possible, le collège échevinal doit le justifier auprès du conseil communal ;
10. La création d'organes consultatifs publics dépassant le cadre des partis et empêchant tout « favoritisme » (p. ex. en matière de politique de recrutement) ;
11. L'obligation d'information du collège échevinal et de l'administration vis-à-vis du conseil communal, du public et des citoyennes concernées ;

12. L'élaboration d'une charte communale des droits civiques régissant les relations entre l'administration communale et les citoyennes en ce qui concerne la consultation des affaires communales, la circulation de l'information, les réclamations, etc. ;
13. Un droit de recours et de proposition institutionnalisé, tant pour les individus que pour les associations et les groupes de citoyens ;
14. L'amélioration du travail administratif en organisant des forums avec le personnel pour discuter des tâches et des objectifs des différents services et de leur proximité avec les citoyens ;
15. Des bureaux de citoyens dans toutes les grandes communes, avec des horaires d'ouverture adaptés aux besoins des citoyennes ;
16. L'envoi d'une réponse dans les meilleurs délais à toute interpellation adressée au conseil communal par des citoyens ou des associations locales.

### 3) Égalité des chances dans la commune

La démocratie est impensable sans égalité des chances. La lutte pour l'égalité des droits pour tous joue également un rôle décisif au niveau communal. déi Lénk s'engage donc pour :

1. Une mise à jour du plan communal pour l'égalité entre femmes et hommes qui ne se limite pas au domaine administratif interne de la commune, mais qui englobe tous les domaines de la commune ;
2. La composition paritaire des commissions communales ;
3. L'élaboration d'un budget communal qui vise l'égalité entre hommes et femmes (gender budgeting), avec des plans d'action pour remédier aux éventuelles
4. discriminations et des évaluations régulières de ces plans d'action ;
5. La nomination des rues et les places devrait tenir compte des femmes méritantes du Luxembourg et de l'ensemble du monde, afin de compenser progressivement la présence inégale des femmes dans l'espace public ;
6. La participation de l'ensemble du personnel communal à des formations sur le thème de l'égalité des sexes, en particulier le personnel travaillant dans les structures d'accueil des enfants et dans la communication avec l'extérieur ;
7. Le respect de droits et des préoccupations des personnes LGBTIAQ+ ;
8. Une meilleure valorisation et un soutien du comité participatif des personnes aux besoins spécifiques. Son travail doit être rendu transparent vers le conseil communal et les citoyen(ne)s, par exemple par un rapport au conseil communal au moins une fois par an ;
9. Le service à l'égalité qui doit continuer à analyser et thématiser la situation des gens à mobilité réduite ou du troisième âge sous un angle d'égalité visant à détecter les discriminations et y remédier avec des actions concrètes. Il devra être soutenu davantage par les responsables politiques ainsi que de façon transversale par tous les services communaux ;
10. L'amélioration des installations publiques, accès, trottoirs et passages afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
11. L'installation de stationnements bien illuminés réservés aux femmes aux endroits proche des entrées et sorties des grands parkings (Parc des Sports, Funiculaire, Arbed Niederkorn...) ;
12. Le respect du pourcentage de personnes ayant un handicap dans le personnel de l'administration communale, comme le prévoit la loi.

#### **4) Renforcer l'inclusion sociale et le vivre ensemble**

Réduire activement toutes les barrières qui empêchent les citoyennes non luxembourgeoises de participer pleinement dans toutes les sphères de la société (social, culturel, éducation, bénévolat, politique...) représente un défi démocratique majeur pour notre commune. Leur participation à la vie sociale et politique est indispensable et des discriminations existantes doivent être abolies. Pour y arriver déi Lénk souhaite :

1. Elargir la politique d'information et de communication multilingue de la commune sur les services qu'elle propose (p. ex. en portugais, farsi, arabe, italien, serbo-croate...);
2. Renforcer la collaboration entre l'administration communale et les représentants des organisations d'étrangers, y compris au sein de la commission communale d'intégration ;
3. Encourager de manière ciblée la participation de citoyennes étrangères aux commissions consultatives (via un quorum minimum) et les rendre inclusives en conséquence (en ce qui concerne la langue courante) ;
4. Prévoir systématiquement une traduction lors des réunions d'informations publiques ;
5. Créer un « Forum de la Citoyenneté » pour analyser les besoins des citoyens et pour établir des plans d'action par la suite ;
6. Soutenir des organisations dans le développement de projets interculturels ou dans la promotion d'un travail socioculturel communautaire ;
7. Adhérer au « Pakt vum Zesummeliewen » lancé par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ensemble avec le SYVICOL (Syndicat de toutes les communes au Luxembourg) ;
8. Développer un « Plan communal pour l'inclusion sociale et le vivre ensemble » ;
9. Soutenir et promouvoir des fêtes et initiatives de voisinage ;
10. Prendre des mesures spécifiques pour les réfugiés (cours de langue et d'alphabétisation, participation à la vie associative) ;
11. Rénover au plus vite les structures d'accueil et d'hébergement pour demandeurs de protection internationale (rue de l'Hôpital et Centre Noppeney) ;
12. Mettre en place une infrastructure de soutien régionale ou intercommunale pour les personnes ayant fui leur pays et soutenir les organisations ;
13. Organiser des tables rondes sur l'inclusion sociale et le vivre ensemble au niveau communal ou régional ;
14. Mener des actions préventives contre le racisme et toutes formes de xénophobie ;
15. Rendre visible l'interculturalité dans l'espace public ;
16. Créer davantage de logements adaptés aux personnes ayant un handicap.

## 5) Contre la privatisation des services municipaux

Les pouvoirs publics sont les garants d'une participation égale et démocratique à la vie sociale grâce au « service public ». La participation démocratique est possible lorsque les services ne sont pas organisés de manière commerciale, mais en fonction des besoins. C'est pourquoi déi Lénk s'oppose à la privatisation ouverte ou rampante des services publics qui signifie notamment la suppression de l'influence et du contrôle démocratiques. Au contraire, les services communaux doivent être étendus, gérés de manière transparente et avec la participation des utilisateurs. Cela signifie:

1. Ne pas confier les services publics à des entreprises privées et réintégrer les externalisations créées dans le service public ;
2. Remunicipaliser les services publics privatisés, notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets et des transports publics (notamment la piscine Aquasud, le Diffbus et la gestion du parc de recyclage) ;
3. Favoriser les logiciels libres et open source pour équiper l'informatique des services communaux et sortir de la dépendance des grandes entreprises technologiques, qui construisent des monopoles. Ainsi, le développement de ces logiciels sera fortement soutenu et les compétences et l'autonomie dans ce secteur seront renforcées au Luxembourg et dans ses communes ;
4. Des investissements communaux qui ne doivent pas être financés par des PPP (partenariats public-privé) - ce qui équivaut dans la plupart des cas à une privatisation partielle (cf. Aquasud) - mais qui doivent être réalisés par les pouvoirs publics en régie propre ;
5. Rejeter le principe du recouvrement des coûts des services publics. Il ressort en effet que les utilisateurs finaux paient tous les coûts. Or, les utilisatrices sont fondamentalement inégales en ce qui concerne leurs possibilités de participation. Le recouvrement des coûts signifie l'exclusion des services. La gratuité signifie l'ouverture des services, comme c'est le cas pour les transports publics gratuits. La politique des taxes communales doit s'en inspirer, du moins avec des tarifs échelonnés qui tiennent compte de l'utilisation parcimonieuse des ressources. Les droits sociaux universels ne doivent pas être remplacés, par principe et de manière permanente, par une politique sociale sélective (« politique du bureau des pauvres ») ;
6. Des services publics qui doivent également pouvoir être critiqués. Créer des forums d'usagers institutionnalisés pour les services publics, qui contribuent à l'amélioration des ces services par leurs propositions et leurs critiques ;
7. Préserver et développer le patrimoine immobilier communal ;
8. Des coûts de la réhabilitation qui devraient être pris en charge par l'ancien exploitant industriel conformément au principe du pollueur-payeur. Le transfert des terrains à la commune devrait se faire en principe à titre gratuit.

## **C) POLITIQUE SOCIALE DANS LA COMMUNE**

Les communes doivent assumer leur rôle dans le développement social, qui ne peut se réduire à une politique plus ou moins caritative et paternaliste. Elles ne peuvent se décharger de cette responsabilité ni sur les offices sociaux, ni sur l'unique intervention de l'Etat ou la bonne volonté des acteurs privés. Afin de garantir un développement social cohérent et plus égalitaire, elles doivent se munir d'instruments efficaces : services de développement social, rapports sociaux, assises sociales, coordination systématique de tous les acteurs du secteur social. Les communes doivent veiller à une large participation démocratique, surtout des personnes et institutions concernées. La compétence des communes pour une politique de développement social devrait être inscrite explicitement dans la loi communale.

### **1) Une politique fiscale sociale et équitable dans les communes**

Les communes et leurs citoyens sont les premiers à être confrontés aux effets des crises sociales. Bien qu'elles ne puissent pas assumer seules la responsabilité de l'évolution de la société et en maîtriser les maux, il existe des points de départ concrets pour, d'une part, atténuer les problèmes sociaux de manière préventive et proactive et, d'autre part, exercer une pression sur les niveaux politiques supérieurs. Par sa politique fiscale et de taxation, la commune peut poser des jalons importants et lutter contre la ségrégation sociale :

1. Les recettes communales proviennent de moins en moins de l'impôt commercial communal (ICC) qui est prélevé sur les bénéfices des entreprises établies sur le territoire de la commune. Pourtant, ce sont les communes qui fixent le taux de l'ICC, et elle peuvent donc influencer elles-mêmes leurs recettes par le biais de ce taux. Cependant, cela fait depuis des années que les communes ont tendance à appliquer des taux ICC très faibles pour attirer des entreprises – la Ville de Differdange incluse. D'autant plus, la contribution concrète de chaque entreprise reste cachée au conseil communal, de sorte que cette partie historiquement importante des recettes communales est dominée par l'esprit de concurrence néolibéral et diminue constamment. Nous voulons donc veiller, par une modification de la loi, à une revalorisation générale des impôts sur les bénéfices et à la transparence de leur perception. D'ici là, nous nous efforcerons de faire en sorte à ce que le plus grand nombre possible de communes se mettent d'accord sur une augmentation harmonisée des taux d'imposition, et à ce que la Ville de Differdange en fasse partie.
2. Moduler les taxes et les prix communaux pour les besoins vitaux de base (eau, eaux usées, déchets, électricité, gaz) selon des critères sociaux et écologiques ;
3. Créer un modèle de financement alternatif pour garantir les revenus des communes sans augmenter la charge globale des citoyens ;
4. Appliquer des critères écologiques, éthiques et sociaux aux achats de la commune.

## 2) Un logement abordable pour tous

La pénurie de logements au Luxembourg est dramatique. Les logements à prix abordable font cruellement défaut. Il ne s'agit pas seulement de gérer la pauvreté existante, mais de mettre en place une politique sociale active qui mise sur des logements abordables pour tous. Les communes ont ici des possibilités concrètes d'aménagement qu'elles devraient saisir pour soutenir activement la construction de logements. Pour la Ville de Differdange déi Lénk propose que :

1. La commune s'engage à étoffer son parc de logements communaux à au moins 10% (c.-à-d. environ 1.200 logements) de l'ensemble du parc de logements d'ici 2030 et de les louer sous forme de logements abordables (à la « Gravity ») ;
2. La commune utilise pleinement le nouveau Pacte Logement 2.0 et crée des logements locatifs abordables sur les surfaces qui lui appartiennent. Les communes se voient rembourser jusqu'à 75% des coûts par l'État. Si la commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien ces projets en régie propre, elle peut également les confier à un promoteur immobilier public ;
3. Il doit être exclu que du logement privé puisse être construit sur des terrains qui appartiennent à la commune. Le logement abordable locatif, restant aux mains de la commune, ainsi que le logement coopératif doivent être les formes de propriété du logement réservées pour ces terrains ;
4. Le logement locatif public appartenant à la commune devrait aussi aller en particulier à des groupes sociaux qui ont un accès plus difficile au marché du logement en raison de leurs faibles revenus (par exemple des familles monoparentales, des familles nombreuses, des personnes ayant un handicap, des bénéficiaires de REVIS, des réfugiés reconnus, etc.) ; le loyer doit être fixé en fonction du revenu disponible des locataires ;
5. Des projets pilotes devraient également être mis en œuvre sur le territoire de la municipalité afin de répondre aux besoins des personnes socialement exclues (par exemple, des projets « logement d'abord » pour les sans-abris) ;
6. A court terme, des logements d'urgence communaux devraient être créés dans chaque commune ; actuellement Differdange ne dispose que de très peu de logements d'urgence qui sont occupés en permanence, alors que la demande ne cesse d'augmenter ;
7. La commune devrait prévoir une part fixe de son budget annuel pour la création de logements publics communaux (construction neuve, rachat avec réhabilitation ou rénovation) ;
8. La commission des loyers devrait être renforcée et faire l'objet d'une promotion plus active de la part de l'administration communale, afin qu'elle puisse jouer son rôle d'organe local de conciliation en cas de conflits dans les rapports locatifs ;

9. Des projets d'habitat alternatif (habitat intergénérationnel, colocation, coopératives de logement, etc. ), pour lesquels il existe désormais de nombreuses initiatives, doivent être encouragés de manière ciblée par les communes ;
10. Des terrains en friche soient activés. Afin de lutter contre la spéculation foncière de grands terrains potentiellement constructibles, qui restent longtemps inutilisés, doivent être davantage taxés par les communes ;
11. Les logements vacants doivent être mis à profit. En priorité, les logements vacants doivent d'abord être recensés. Les logements vacants depuis plus d'un an sans justification doivent être soumis par les communes à une taxe à la charge des propriétaires, taxe qui sera doublée chaque année. Si malgré tous ces efforts une procédure d'expropriation temporaire est envisagée pour permettre l'occupation du logement par un locataire, ce logement dorénavant occupé sera restitué ultérieurement à son propriétaire ;
12. Alternativement, les logements vacants pourraient être rendus utilisables par l'intermédiaire de l'AIS nationale (agence immobilière sociale) ou d'un équivalent local (p. ex. : AIS Kordall). De manière générale, les acteurs de la GLS (gestion locative sociale), comme l'AIS, qui sont actifs sur le territoire communal ou qui souhaitent le devenir, devraient être soutenus au mieux par l'administration communale ;
13. La commune devrait introduire son label pour certifier la qualité des chambres meublées. Le label garantit en même temps que le bailleur offre le logement conformément aux dispositions légales. La commune peut en outre mettre à disposition une liste publique desdits logements et/ou, le cas échéant, jouer un rôle d'intermédiaire ;
14. Les activités organisées par Airbnb et les plates-formes similaires soient réglementées et répertoriées.

### **3) Une politique sociale de l'éducation**

Le système éducatif devrait être basé sur les besoins de développement de l'être humain. Actuellement, le système éducatif luxembourgeois accentue les différences sociales, en particulier chez les enfants issus de l'immigration. Ces dernières années, l'attribution des postes d'enseignants a été retirée des mains des communes et le ministère de l'Éducation nationale mène une politique d'austérité par le biais d'une uniformisation du nombre moyen d'élèves par classe. Ainsi, dans certaines communes, le nombre d'élèves par classe augmente d'année en année. La condition de base pour le maintien de la qualité de l'école publique est donc la révision de cette réglementation dans le sens d'une réduction du nombre moyen d'élèves par classe de 16 à 14. Les communes restent compétentes pour les bâtiments scolaires, les crèches et de nombreux autres domaines, et elles peuvent prendre des initiatives concrètes dans ce domaine et influencer la politique publique en matière d'éducation. Differdange est Ville pionnière dans ses écoles grâce à des initiatives prises d'en bas, par des enseignants motivés et souhaitant offrir aux enfants des opportunités d'apprentissage et de développement unique comme à la « Naturschoul », la

« Technischoul » et la « Kreativschoul ». Il serait souhaitable de créer davantage d'espaces publics où la créativité et l'apprentissage non formel pourront se développer. La démocratie et la solidarité vécues sont nécessaires dans les institutions « écoles » et « maisons relais » mais également en dehors de celles-ci.

« L'éducation » doit être comprise ici comme un concept global : de la crèche à la formation continue tout au long de la vie. C'est pourquoi il faut :

1. Devenir un leader parmi les communes pour sensibiliser aux droits de l'enfant, conformément à la Convention de l'ONU de 1994 ;
2. Améliorer la communication entre les parents, le personnel enseignant et le personnel des maisons relais afin de mieux coordonner le déroulement de la journée des élèves ;
3. Introduire ou développer systématiquement des écoles inclusives gratuites à plein temps, des structures d'accueil adaptées aux enfants, des offres préscolaires et des crèches avec le personnel socio-éducatif correspondant ;
4. Construire de nouveaux espaces scolaires de manière décentralisée selon le principe de « l'école de quartier » ; la préférence est donnée à la construction de petites écoles (1 à 2 cycles complets de 9 ans ; 150 à 300 enfants) ; la taille des écoles ne dépassera pas 3 cycles complets (450 enfants) ;
5. En cas de nouvelle construction, tenir compte de l'entité scolaire, c'est-à-dire faire en sorte que les écoles, y compris les maisons relais, ne soient pas réparties sur différents sites, mais restent limitées à un seul site ;
6. Prioriser les investissements dans des espaces scolaires de qualité ;
7. Construire au moins une deuxième « Bëschcrèche » (crèche en forêt). Des sites potentiels à étudier seront le « Carré Thillebiërg » et le « Beckleck » ;
8. Equiper en quantité suffisante toutes les entités scolaires avec le matériel informatique approprié pour permettre à tous les élèves de pouvoir utiliser tous les manuels scolaires et sites informatiques de l'Éducation nationale afin d'acquérir les compétences prévues dans le plan d'études ;
9. Encourager de manière conséquente les enfants défavorisés socio-culturellement ;
10. Proposer une offre généralisée d'aide aux devoirs gratuite et de conseils aux parents ;
11. Garantir que chaque enfant puisse participer au moins à deux colonies scolaires pendant sa scolarité fondamentale ;
12. Promouvoir l'inclusion dans toutes les écoles afin qu'elles soient des écoles pour tous les enfants ;
13. Equiper les écoles de laboratoires, cuisines et ateliers satisfaisant aux exigences pédagogiques modernes et permettant un apprentissage axé sur la pratique ;
14. Soutenir les projets pédagogiques innovants, préserver la continuité des équipes pédagogiques lors de l'établissement de l'organisation scolaire et veiller à ce que tous les projets pédagogiques soient évalués ;
15. Rendre les écoles « spécialisées » (école de la nature, écoles techniques, etc.) accessibles à tous les enfants habitant la commune et les alentours ;

16. Réintroduire la nature dans les cours d'école et dans les espaces de vie des enfants ; l'espace urbain ne doit plus être une barrière à la communication avec la nature ;
17. Développer des structures de codécision pour le personnel enseignant, les parents et les enfants ;
18. Créer une « maison des langues » qui doit fonctionner comme lieu dédié à l'apprentissage de langues tout comme un espace de rencontre entre différentes générations et cultures ; doter cette maison de services auxiliaires (p. ex. garde d'enfants, cuisine, café des langues) afin de rendre l'apprentissage de langues ainsi que les échanges le plus efficace et agréable possible ;
19. Proposer des cours d'alphabétisation pour enfants, jeunes et adultes ;
20. Soutenir les possibilités de formation et de formation continue pour les adultes (école de la 2e chance) ;
21. Organiser des formations continues pour mieux sensibiliser le personnel enseignant et les éducateurs aux questions de migration et d'égalité des chances, afin de résister à toutes les idéologies toxiques pour le vivre ensemble, comme : le racisme, le sexisme, les fondamentalismes religieux, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie, etc. ; Proposer à tous les enseignants des outils antiracistes pour travailler avec les enfants ;
22. Proposer et encourager des formations continues reconnues par l'État dans le domaine de l'éducation des adultes, en tenant compte de la situation linguistique des participants ;
23. Répartir davantage les postes d'enseignants obtenus par le biais du contingent entre les différentes écoles de la commune, selon des critères socioculturels et pédagogiques, afin que la plupart des ressources soient utilisées là où elles sont le plus nécessaires ;
24. Créer les conditions en termes de locaux et de personnel pour garantir l'accès de tous les enfants scolarisés aux maisons relais qui en font la demande et faire disparaître les listes d'attente ;
25. Veiller à garder les cantines scolaires sous l'emprise communale, notamment pour pouvoir prendre recours plus facilement à la production notamment maraîchère locale et permettre la variabilité et la qualité des plats ;
26. Améliorer l'accès aux activités musicales, artistiques et sportives au sein des associations de Differdange pour les enfants fréquentant les maisons relais : en adaptant les horaires d'ouverture, en mettant à disposition du personnel d'accompagnement, en améliorant la collaboration avec les institutions, associations, artistes et sportifs intéressés ;
27. Promouvoir le jeu vis-à-vis de tous les acteurs agissant par rapport aux enfants, donc les parents, les enseignants ou le personnel éducatif. Veiller à ce que le jeu des enfants soit respecté dans toutes les décisions de la commune. Redéfinir les voiries, là où c'est possible, comme espaces de vie et de jeu. Créer dans les écoles et les foyers scolaires des espaces qui permettent le jeu des enfants ;

Le jeu est un élément indispensable dans l'apprentissage et le développement de l'enfant et du jeune pour construire un citoyen responsable ;

28. Créer une ludothèque qui permet aux enfants et aux adultes de se retrouver pour jouer ensemble et pour prêter des jeux dans un cadre bien encadré qui favorise le jeu libre et les jeux de société pour ainsi favoriser l'apprentissage ludique et le liens sociaux en personne entre cultures et générations ;
29. Aménager les cours des écoles de façon plus naturelle et écologique pour s'orienter selon les besoins ludiques des enfants à tout âge. Réintroduire des espaces verts, des sols variés et nivelés.

#### **4) La vie des étudiants à Differdange, une opportunité pour la Ville**

La présence des universités (Miami et Lunex) ainsi que la proximité de l'Université du Luxembourg constituent un potentiel pour la vie dans notre commune. Nous devons adapter nos offres aux besoins spécifiques des étudiantes.

1. Notre commune devra mettre à disposition des associations estudiantines, des espaces où les étudiants pourront, en toute autonomie, gérer un café, un restaurant, une salle de répétition pour des groupes de musique ou de théâtre, des points de rencontre et de vente de matériel de seconde-main, ou des ateliers de recyclage et de réparation mais également un Copy-Shop ou un salon de lavage. Ces infrastructures devraient être mises en place en concertation et éventuellement cofinancement avec les communes de Sanem et d'Esch ;
2. Nous voulons mettre en place des habitations pour étudiants à coûts modérés supplémentaires, qui sont adaptées aux besoins des communautés d'habitants et des personnes à besoins spécifiques. Ces nouveaux projets de construction seront conçus selon des modèles de maisons multi- et intergénérationnels ;
3. Sur la base des expériences faites dans les pays scandinaves et en Autriche, nous voulons proposer à des étudiantes l'accompagnement de seniors du CIPA pendant quelques heures par semaine avec la possibilité de se loger à des prix fortement subventionnés en contrepartie. L'habitat intergénérationnel est aussi à promouvoir et le cadre légal nécessaire doit être trouvé ;
4. Dans les crèches, les étudiants-parents devraient pouvoir profiter également des services pour leurs enfants ;
5. Un guide avec plan de situation avec toutes les informations importantes concernant les emplacements des stations de bus, des Vël'OK, des administrations, bureaux de poste, pharmacies, centres culturels et sportifs, espaces verts, commerces etc. devrait être rédigé de façon ciblée pour étudiantes.

## 5) Participation de tous à la communauté : de l'enfant à la personne âgée

Alors que les enfants et les jeunes sont l'avenir de notre société, les personnes âgées représentent l'expérience de notre société. Dans tous les domaines et situations de la vie des personnes - du petit enfant aux personnes âgées - les communes peuvent et doivent prendre des mesures adaptées afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun et de permettre à tous de participer à la communauté :

1. Développer un plan communal pour les enfants avec des objectifs concrets, des échéances, des moyens financiers correspondants et des évaluations publiques régulières ; les enfants doivent avoir la possibilité de faire part de leurs besoins et de participer à l'élaboration de ces besoins ; des professionnels formés à cet effet sont nécessaires pour identifier les besoins des enfants et y répondre ;
2. Associer les enfants et les jeunes à tous les projets qui les entourent comme l'école, la gestion des espaces publics, les foyers scolaires etc. ; ils peuvent participer dans les domaines qui les concernent directement. Pour ceci, des formes de participation variées peuvent être choisies selon le contexte communal. Des compétences propres et des moyens financiers doivent toujours être prévus pour assurer un réel fonctionnement (« Kannerbüro », « Conseil Communal des Enfants », « Conseil Communal des Jeunes », groupes de jeunes autogérés...) ;
3. Élargir l'offre communale de loisirs pour les enfants pendant les vacances scolaires ;
4. Construire des aires de jeux adaptées aux enfants dans tous les quartiers de la ville avec leur concours ;
5. Créer des rues, places et quartiers sans voitures là où il est possible de le faire, alternativement interdire temporairement l'accès à ces rues ou réduire les vitesses de circulation (Kannerspillstrooss/shared space) ;
6. Développer un plan communal de la jeunesse avec des objectifs concrets, des échéances, des moyens financiers correspondants et des évaluations publiques régulières ;
7. Créer des équipements communaux pour les jeunes (maisons de jeunes, lieux de rencontre pour les jeunes...) avec une place pour l'autonomie et la participation, y compris dans la planification ;
8. Élargir l'offre de loisirs pour les jeunes ;
9. Soutenir financièrement ou logistiquement des initiatives de jeunes qui ne sont pas membres d'une association ;
10. Favoriser des colonies de rencontre avec des jeunes d'autres cultures, par exemple dans le cadre des échanges avec nos villes jumelées ;
11. Créer régulièrement des forums de jeunes afin que ceux-ci puissent eux-mêmes faire part de leurs propositions et de leurs besoins dans le cadre du débat public ;
12. Encourager un travail ciblé sur la jeunesse et introduire des mesures de soutien pour les jeunes socialement défavorisés ;

13. Elargir le service « streetwork » ayant pour objectif un travail social de proximité et préventif auprès des jeunes ;
14. Développer une politique communale de l'emploi pour les jeunes ;
15. Créer davantage de logements encadrés pour les jeunes afin de soutenir les jeunes qui ne peuvent plus vivre avec leur famille ;
16. Promouvoir des projets intergénérationnels dans tous les domaines de la vie en commun ;
17. Organiser des forums de seniors pour établir une analyse des besoins communaux avec la participation active des citoyens âgés et des organisations qui les représentent ;
18. Créer des centres de jour communaux décentralisés avec une offre correspondante d'activités de loisirs ;
19. Instaurer des mesures permettant de mener une vie aussi autonome que possible à domicile (logement assisté, téléalarme, repas sur roues, aide-ménagère, aides au transport, etc.) ;
20. Offrir des possibilités de formation continue aux seniors et garantir leur participation à la vie publique.

## **6) Une politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les communes**

Pour déi Lénk il s'agit de combattre les formes anciennes et nouvelles de pauvreté et d'exclusion par des concepts et des mesures cohérents par le biais de :

1. Un rapport social communal continu avec des objectifs de planification, des calendriers et une évaluation régulière des mesures adoptées ;
2. Une politique locale de l'emploi qui ne se limite pas aux CIGL, créant très peu d'emplois fixes, mais qui s'étend au soutien (financier, marchés publics, mise à disposition de main d'œuvre et de formation, expertise, etc.) de l'économie sociale et solidaire coopérative et non lucrative sous forme de maraîchage et de vente, d'épiceries solidaires, de prestations artisanales, de services ;
3. Infrastructures collectives pour cabinets médicaux et paramédicaux dans les bâtiments publics, tout comme par le maintien d'un service médical de base (polyclinique) dans l'hôpital de Niederkorn ;
4. Initiatives de prévention de la dépendance et d'aide aux personnes dépendantes ;
5. Points d'accueil pour les sans-abri (foyers de nuit, centres de jour), avec du personnel qualifié et un suivi individuel, dans le but d'une participation égale à la vie sociale ;
6. Services sociaux qui se donnent les moyens de ne pas gérer les personnes qui leur sont confiées comme de simples « clients », mais qui leur donnent aussi les moyens de défendre eux-mêmes leurs droits de locataires, de salariés, d'assurés sociaux ;
7. La participation collective des personnes aux orientations et aux décisions de politique sociale qui les concernent avec un suivi des revendications élaborées.

## **7) De meilleures conditions de travail**

La commune a un rôle important à jouer dans la politique communale de l'emploi et dans la lutte contre la hausse du chômage et les contrats de travail précaires. déi Lénk s'oppose à toute dégradation des conditions de travail du personnel communal et demande donc les mesures suivantes :

1. Maintenir et créer des emplois qualifiés, sûrs, durables et inclusifs dans la commune en élargissant les offres de services publics ;
2. Créer des comités d'utilisatrices qui peuvent être consultés lors de la conception des services municipaux, tels que les transports, les réseaux d'énergie ou les services sociaux ; dans la limite du possible les impliquer dans la définition des procédures de travail internes ;
3. Refuser l'offre de l'État d'une main-d'œuvre bon marché à des conditions précaires et créer des postes selon les conditions de la convention collective ou des statuts. Les postes de fonctionnaires doivent continuer à être occupés par des fonctionnaires ;
4. Jouer un rôle de pionnier en matière de réduction du temps de travail ;
5. Pas de sous-traitance du personnel communal à des entreprises privées ;
6. Proposer aux personnes qu'elle engage sous conditions de REVIS ou d'allocations de chômage une formation continue, dans le domaine dans lequel elles travaillent, et leur ouvrir la perspective d'un emploi fixe ;
7. Embaucher davantage de personnes avec besoins spécifiques et prévoir les adaptations nécessaires pour ces postes de travail en termes d'infrastructure, mais aussi de sensibilisation et de formation du personnel de l'équipe concernée.

## 8) Une politique culturelle participative

Une politique culturelle progressiste vise à encourager la créativité, enseigne la reconnaissance et le respect de l'autre, crée et renforce la conscience de sa propre histoire. À la simple consommation des arts et de la culture, préférer la participation active, en initiant et promouvant des projets culturels participatifs pour les citoyens et des projets inclusifs. La participation et l'inclusion doivent être des critères primordiaux pour un soutien financier des projets et structures culturels.

Cela signifie :

1. Soutenir activement les artistes locaux, en les associant à moyen terme à la commune (résidences d'artistes, commandes, organisation de festivals...);
2. Soutenir davantage les associations locales culturelles, entre autre par une réglementation et tarification plus favorable pour la location de salles. Actuellement chaque association a accès gratuitement au maximum une fois par année à une même salle. Ce qui n'est pas suffisant dans beaucoup de cas. L'Harmonie Municipale de Differdange devrait par exemple pouvoir utiliser plusieurs fois par année au « Aalt Stadhaus » et la Fanfare de Niederkorn plusieurs fois au Hall sportif de Niederkorn ;
3. Prévoir la rénovation de la salle de Musique au centre de Differdange pour le 150<sup>ième</sup> anniversaire en 2026 ;
4. Introduire des prix socialement acceptables pour les manifestations culturelles ;
5. Une promotion équivalente de la culture dite « haute » et de la culture dite « alternative » ;
6. Encourager les initiatives à caractère non commercial ;
7. Rendre le « Kulturpass », qui vise à simplifier l'accès aux événements culturels, universellement accessible et en faire activement la promotion ;
8. Lors des manifestations culturelles organisées par la commune, la « carte d'invalidité » et la carte d'étudiant devrait donner droit partout à une forte réduction de prix ;
9. En impliquant la population dans la planification, l'offre culturelle devrait correspondre et refléter la diversité culturelle de la population dans les communes ;
10. Étendre l'offre culturelle dans les écoles et encourager la créativité des enfants et des jeunes en tenant compte de leurs idées et de leurs besoins ; se donner des critères quantitatifs et qualitatifs de cette offre ; soutenir les projets tels que la « Kreativschoul » et en élargir l'offre dans les maisons relais ;
11. Développer d'avantage une programmation culturelle pour enfants: La « Poppespënnchen » à Lasauvage est une initiative, déjà présente, qui devra être renforcée et épaulée et qui devrait se constituer ensemble avec une programmation ciblée pour familles et enfants, ce qui serait une « image de marque » culturelle pour Differdange.

12. Organiser et promouvoir des événements culturels par le biais des maisons de jeunes ;
13. Etablir, pour les grandes communes, un plan de développement culturel communal et organiser régulièrement des assises culturelles avec les citoyens pour définir ensemble les priorités de la politique culturelle communale ;
14. Encourager la création de tiers-lieux culturels, lieux de vie qui encouragent et abritent une diversité d'initiatives et qui participent à une dynamique collective visant à ancrer la culture dans le territoire. Partout en Europe, des musées, friches industrielles et centres culturels sont repensés et transformés en tiers-lieux culturels ;
15. Maintenir le développement du 1535° Creative Hub et créer plus de liens urbanistiques et d'échanges sociaux et culturels entre le site et le quartier Fousbann ainsi que vers le centre de Differdange ;
16. Elargissement de l'offre culturelle dans les écoles et la promotion de la créativité des enfants et des jeunes en incorporant leurs idées et leurs besoins. La construction de salles fonctionnelles, créatives, sur la nouvelle Place Nelson Mandela (Aalt Stadhaus) va créer le cadre infrastructurel propice ;
17. Le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster et les Rotondes sont deux structures culturelles nationales qui ont des programmes dédiés aux enfants : Festival de Contes, des spectacles pour les enfants, des offres scolaires et des journées comme le « Moolt ons een... », « PICelectroNIC »... . Des partenariats stratégiques peuvent être envisagés avec eux. Le « Aalt Stadhaus » peut programmer leurs productions, en mettant en prime-plan la production luxembourgeoise et en mobilisant la région et le milieu culturel régional et national ;
18. Veiller à ce que la culture ait une place dans les rues et places de nos quartiers, sortir la culture des espaces spécialisés si c'est possible, associer les citoyens à des projets culturels ; installation de coins de jeux urbains pour favoriser la rencontre spontanée (échiquier à taille humaine, pétanque...) ;
19. Animations ludiques, créatives et conviviales pendant l'été pour les résidents qui restent dans la commune.

## **9) Plus de sécurité grâce à un système social qui fonctionne**

Il s'agit de répondre au droit légitime à la sécurité des citoyennes. Toutefois, la « sécurité » ne peut en aucun cas aller de pair avec une restriction des droits des citoyens. Pour déi Lénk, la « sécurité » est donc avant tout le résultat d'un tissu social qui fonctionne, ainsi que la base de l'épanouissement individuel. Elle comprend les aspects suivants :

1. Les compétences en matière de sécurité doivent rester aux mains des communes et ne pas être confiées à des entreprises de sécurité privées ;
2. Développer des projets préventifs conformément aux plans locaux de sécurité élaborés avec la police, le parquet et les services sociaux, vers une « police de proximité », une police décentralisée et proche des citoyens ;
3. Pas de vidéosurveillance de l'espace public : les caméras n'empêchent pas les crimes ; elles déplacent simplement les lieux critiques ;
4. Créer un conseil local de prévention et de gestion des conflits avec la participation des citoyens et des commerçants locaux ;
5. Promouvoir de manière ciblée des projets scolaires qui transmettent des valeurs fondamentales telles que la coopération, la solidarité, la démocratie, la non-violence et le respect ;
6. Renforcer et développer la capacité de résolution des conflits et de coopération des enfants et des jeunes, ainsi qu'un entraînement anti-agression, un renforcement de l'estime de soi des élèves et la création d'un climat social à l'école ; offrir des cours de défense aux jeunes filles et aux femmes de tout âge ;
7. Un éclairage public adéquat : rendre les couloirs, les entrées et les sorties, les accès aux bâtiments, les aires de jeux ainsi que les accès aux parkings et aux parkings couverts délibérément visibles du point de vue de la sécurité ;
8. Animer l'espace public : en empêchant les mono-structures, comme l'utilisation de certaines zones du quartier uniquement à des fins d'habitation ou de travail, peut contribuer à la sécurité ;
9. Créer des structures d'accueil pour les personnes dépendantes. Développer un sentiment de cohabitation dans le respect mutuel par le biais du travail de rue, de l'information et de la médiation. Mettre en place des logements accompagnés pour les personnes sans domicile fixe (« housing first ») afin de leur permettre de sortir de la spirale négative de la marginalisation et, le cas échéant, de la toxicomanie.

## **D) « KANNERSTAD DEIFFERDENG » - une vision globale pour redynamiser la Ville**

Beaucoup d'enfants habitent à Differdange et la commune a beaucoup à offrir aux enfants qui y habitent et à ceux qui nous visitent. Mais cela n'est pas réfléchi, pas concerté et pas assez valorisé. « Differdange – la Ville pour enfants » est une nouvelle vision pour Differdange, la vision d'une Ville avec et pour tout le monde et qui ainsi n'oublie pas sa propre population. Tous les partis qui ont formé les majorités des dernières deux décennies ont été longtemps obsédés par l'idée qu'il fallait moderniser la Ville de Differdange en turbo et surtout la rendre attractive pour des personnes plus aisées. Apparemment, renforcer le commerce local, peut seulement se produire en attirant de jeunes familles des classes moyennes et des classes supérieures. C'est la raison pour laquelle les Vert-Rouge-Noir-Bleu ne construisent pas assez de logements locatifs abordables à Differdange ! Au contraire, rendre la commune plus attractive sans accompagner ce processus d'une politique conséquente de logement, entraîne une forte augmentation des prix du logement.

Eh bien, la vision de déi Lénk pour Differdange « Differdange – la Ville pour enfants », montre une autre voie, la voie qui permettra à toute la population actuelle, peu importe leur statut social, de participer au changement de la commune et de contribuer à un nouvel essor du commerce local, mais surtout d'un meilleur bien-être pour tous.

Differdange deviendra plus attractif pour des visiteurs et aussi des nouveaux habitants, mais en même temps, Differdange ne forcera aucune résidente actuelle à partir de Differdange à cause des prix des logements.

### **1) Posture et attitude**

L'essentiel est de changer notre attitude et posture (parents, politiciennes, personnel éducatif, urbanistes, constructeurs d'aires de jeux, commerçants, restaurateurs...), respectivement de l'étendre, si elle va déjà dans le sens de l'auto-détermination des enfants. La manière dont nous planifions l'espace, aménageons les rues, parcs, places, écoles – les règles, interdictions, etc. sont tous des éléments qui témoignent du rôle que nous octroyons aux enfants dans le quotidien et il est essentiel que nous les voyons pas comme objets, comme future ressource humaine productive ni comme consommateurs passifs, mais comme acteurs et sujets actifs, des personnes à part entière qui doivent être impliquées dans les petites et grandes décisions qui les concernent, sans les laisser seuls et finalement se déresponsabiliser comme adulte. La relation authentique qui se base sur une écoute entre personnes à égalité, est essentielle.

## **2) Kannerbüro**

« Outil » et « instance » essentiels pour aller vers la vision de la « Kannerstad » est le Kannerbüro selon le modèle déjà réalisé depuis des années avec succès à Wiltz. Le personnel éducatif y construit une relation avec les enfants et les soutient dans la réalisation de leurs idées et projets. Ce bureau met à disposition des enfants un espace à façonner et établit un cadre et soutien pour être en contact avec les différentes instances de la vie communale (politiques, écoles, associations...). Le Kannerbüro sera aussi la meilleure instance pour soutenir le conseil communal pour enfants et le réformer de sorte qu'il ne reproduise pas le monde des adultes mais s'adapte au mieux aux enfants.

## **3) Logement**

Construction, respectivement achat, de 1200 logements locatifs sociaux afin d'offrir, en priorité aux familles déjà établies à Differdange depuis plusieurs années, un logement à un prix abordable en profitant d'espaces calmes et sécurisés pour leurs enfants. Avec ces meilleures conditions de vie et d'apprentissage, un meilleur futur pour les enfants devient possible. À travers une réduction des charges pour loyer pour les parents, une consommation plus locale et de qualité sera favorisée et les petits commerces locaux en profiteront.

La consommation locale et qualitative sera favorisée par la réduction des charges de loyer pour les parents. les petits commerces locaux en profiteront

## **4) Mobilité**

Une mobilité plus tournée vers les transports en commun, le vélo et la marche à pied permettra de nouveau aux enfants de circuler dans leur commune qui redeviendra progressivement un lieu de vie au lieu de représenter un danger et du stress. Les chemins pour accéder à l'école vont être encore mieux aménagés dans le cadre de l'action « Sèchere Schoulwee », de même pour les chemins permettant aux enfants de profiter de leur vélo. Le croisement de la route de Belvaux près de la poste à Oberkorn nécessite par exemple soit la présence d'agents municipaux, soit des feux rouges pour sécuriser ce passage clé pour aller au Bock. L'initiative de tout comité d'école et d'association de parents pour un Pédibus sera résolument soutenue par la Ville: La commune doit prendre ici ses responsabilités essentielles même si cela coûte de l'argent. D'ailleurs des modèles différents peuvent être imaginés. À travers une campagne de sensibilisation les parents seront davantage sensibilisés à ne pas amener les enfants en voiture à l'école, la circulation autour de l'école générant des dangers importants.

## **5) Intergénérationnel**

Les enfants sont en manque d'adultes qui ont du temps à leur consacrer et ils sont curieux d'apprendre comment façonner des choses de leurs propres mains. Les personnes plus âgées le savent encore en grande partie et beaucoup, même si ce n'est pas tous, ont plus de temps disponible que la génération « active » et seraient contents de renforcer leurs liens sociaux et de transmettre leur savoir. Déi Lénk repense la ségrégation des générations et remet le contact entre enfants et seniors dans le quotidien. Un exemple : beaucoup d'enfants qui sont en maison relais ne peuvent pas participer à des cours, entraînements ou activités d'un club ou d'une école de musique parce que le transport n'est pas assuré. Beaucoup de personnes âgées ont vécu pour un sport, la musique ou un autre loisir. Elles sont éventuellement encore ancrées dans un club et seraient contentes de parrainer un enfant pour le transport entre la maison relais et son activité.

## **6) Education**

Differdange est Ville pionnière dans ses écoles grâce à des initiatives prises d'en bas, par des enseignants motivés et en mesure d'offrir aux enfants des opportunités d'apprentissage et de développement unique comme à la « Naturschoul » et la « Technischoul ». Cette offre a été complétée par une « Vëlosschoul » et une « Konschtschoul » et déi Lénk propose de monter en plus une « Kachsoul », parce que de moins en moins d'enfants ont encore la possibilité de voir et d'apprendre comment cuisiner. De plus, il est particulièrement important à notre époque, de se donner des moyens pour une éducation aux médias qui visera surtout le développement de l'esprit critique face aux médias mais aussi faire un usage responsable à travers l'apprentissage des outils concrets (radio, vidéo, réseaux sociaux, journal) dont il faudra profiter de l'emplacement de plusieurs médias à Differdange.

Nous allons rééditer ensemble avec le personnel éducatif le classeur « Kanner entdecken hir Gemeng » et le compléter par un site internet pédagogique interactif. Une bande dessinée sera réalisée qui racontera l'histoire de Differdange. Le Science Center est à inclure dans un concept global, à soutenir et à prendre en compte pour le bien de l'éducation en sciences des enfants.

## **7) Des espaces naturels pour un développement en toute liberté**

La meilleure aire de jeux pour les enfants reste la nature, les espaces verts sauvages ou aménagés en parcs. Chaque minute sous des arbres contribue à un meilleur équilibre de l'être humain comme le démontrent des études et pratiques dans des pays asiatiques. Ainsi, préserver, étendre et bien répartir les espaces verts dans la ville est aussi vital pour le développement des enfants.

Nos enfants sont submergés par une pléthore d'offres ; des places de jeux thématiques réglementées et des plans d'horaires structurés d'une part, et d'autre part il existe peu d'espaces naturels et de plages horaires variables pour s'amuser librement. Nous devons à nouveau permettre à nos enfants de grandir en toute sérénité et de vivre leur spontanéité afin de devenir des adultes équilibrés et responsables.

À côté des aires de jeux réglementées, les enfants ont besoin d'espaces naturels où ils peuvent bouger librement et acquérir une conscience de la nature au rythme des saisons.

Les espaces de jardinage urbain (Urban Gardening) doivent être animés et encadrés de manière à devenir de vrais jardins communautaires et intégrés dans les plans horaires de l'école et des activités possibles de loisirs (maison relais ou non). La mise en place d'un parc animalier ou d'une ferme avec animaux domestiques pourrait constituer un espace de rencontre supplémentaire pour jeunes et moins jeunes. Inspiration: [www.naturgarten.org](http://www.naturgarten.org)

Dans ce sens déi Lénk prévoit par exemple un nouveau parc au Woiwer.

## **8) Espaces libres**

L'élaboration d'un plan de situation des lieux publics destinés et adaptés aux enfants et aux jeunes, contribuerait à créer des espaces libres supplémentaires.

## **9) Tourisme**

Le Fond-de-Gras est unique et représente une grande attraction pour les enfants. Il faudra le relier avec des nouveaux projets comme le Science Center que nous soutenons et qui devra élaborer une offre pour adultes et enfants à partir de 3 ans, comme beaucoup de bons exemples à l'étranger (Salzburg, Munich, Dublin...). L'ancienne gare sera transformée en musée ferroviaire pour enfants avec des trains modèles de toutes les époques. De là partira un petit train qui empruntera les rails qui montent au Thillebiérg jusqu'à la Mine Grouwen ou des visites régulières auront lieu. Mini-Differdange, une reproduction ludique de la Ville et du Luxembourg en miniature, sera installée à Differdange.

## **10) Gastronomie**

Les cafés et restaurants seront invités et conseillés afin d'adapter leur infrastructure et leur menu à des familles avec des enfants de tout âge : parking pour poussettes, tables à langer accessibles aux deux parents, des menus variés pour enfants, des coins de jeu, un set de bricolage et de dessin sur Differdange... seront proposés. L'installation d'un « café-restaurant famille », qui pourrait ressembler plus à une aire de jeux indoor qu'à un café-restaurant traditionnel sera réalisée et unique au Luxembourg.

## **11) Commerce**

La vision « Déifferdeng Kannerstad » est une opportunité unique pour les commerces. Des commerces spécialisés pourraient s'établir et c'est seulement à travers une offre unique que le commerce local aura la possibilité de ne pas totalement disparaître face à la concurrence de l'Auchan. Un magasin pour bébés et enfants s'y est déjà installé et un tel positionnement de la commune l'aidera sûrement.

## **12) Culture**

Le « Aalt Stadhaus » s'appelle « centre culturel régional » mais les événements qui arrivent à mobiliser la région sont rares et la salle est souvent vide. Sa bibliothèque cherche par contre un équivalent dans la région avec ses lectures mensuelles pour enfants qui sont un grand succès. Il faudra développer davantage une programmation pour enfants, à l'instar de ce qui est offert au Nord et au Centre du pays : ateliers de théâtre, représentations de théâtre, concerts pour enfants, journées de dessin et de musique pour familles avec enfants.... . La « Poppespënnchen » à Lasauvage est une telle initiative, déjà présente, qui devra être renforcée et épaulée et qui devrait constituer, ensemble avec une programmation ciblée pour familles et enfants, une « image de marque » culturelle pour Differdange.

## **13) Culture et Intégration**

La culture ne se réduit pas à des grands événements et de l'art exposé dans des galeries. Elle devra aussi être d'avantage la langue universelle qui permet à une communauté comme notre ville de nourrir les relations entre résidentes et nourrir l'identité des Differdangeois. Nos cortèges pour une Kermesse, la Saint-Nicolas ou la Fête Nationale n'ont guère changés. Au lieu d'y inclure les enfants d'une autre manière mais aussi la population au sens large on se réduit à un défilé d'associations et des forces vives. déi Lénk identifiera un cortège par an qui aura comme objet de mobiliser tous les résidents de la commune, de tout âge, autour d'un thème commun et de préparer une procession en tant que production collective. Aussi, les fêtes seront revues afin de ne plus les cibler par groupes de populations séparées, mais d'accueillir toutes les nationalités et tous les âges. Plusieurs exemples d'application de cette approche sont : faire revivre « Liichtmëssdag » (la chandelière) en transmettant le savoir sur cette tradition, initier des collaborations entre maisons relais et Harmonies Municipales pour inclure à nouveau les enfants dans le « Hämmelsmarch »... .

#### **14) Design4all**

Aménager la commune et ses bâtiments de sorte que toute personne, bébé en poussette, enfant, personne âgée ou personne avec un handicap pourrait y circuler facilement et de façon autonome sera une priorité. Par exemple, le rabaissement systématique des trottoirs aidera aussi bien un parent avec poussette, qu'un enfant qui vient d'apprendre à rouler à vélo ou qu'une personne en chaise roulante.

#### **15) Aires de jeux**

Toutes les aires de jeux, qui souvent ont l'air plus attractive pour l'observateur que pour l'enfant qui joue, devraient être revues par des pédagogues de jeux et adaptées dans la disposition et l'agencement. Dans le futur, aucune aire de jeux ne sera choisie sur catalogue ou proposée par des personnes qui ne seront pas qualifiées en la matière. Des espaces de mouvement et de jeux indoor et outdoor seront mis en place : parc d'escalade, aire de jeux indoor « alternative »... Surtout les tout petits trouveront plus d'offres sur les aires de jeux dans le futur, par exemple à Lasauvage mais aussi dans chaque localité il y aura au moins une aire de jeux pour tous les âges. Une aire de jeux « chantier et construction » (Bauspielplatz) adaptée aux enfants, sera réalisée avec encadrement. Ici les enfants peuvent réellement construire avec du bois, des pierres ... .

Il faudra aussi installer des fontaines d'eau potable et des distributeurs de crème solaire dans nos parcs (Parc Gerlache et Parc de la Chiers) pour s'assurer que les enfants qui y restent parfois toute la journée en été boivent assez d'eau et soient protégés.

Il faudra élargir l'offre d'animation et de mise à disposition de jeux dans nos parcs en période de vacances et surtout en été et lier ces présences d'animateurs avec le Streetwork.

#### **16) Accueil des enfants**

Il y a encore beaucoup à faire à Differdange pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants. Il y a beaucoup de place pour beaucoup d'enfants, mais ce n'est pas suffisant. Il manque surtout du personnel avec des conditions de travail assez bonnes pour qu'ils ne changent pas en permanence. Les enfants ont besoin d'une pédagogie qui vise des relations de qualité et stables avec du personnel qualifié. Nous sommes en faveur du concept pédagogique « Weltatelier » qui donne plus d'autonomie et de libre choix aux enfants, mais nous ne sommes pas d'accord sur le manque de formation du personnel devant le mettre en place. Le terrain n'a pas été préparé. Le personnel pourra faire un meilleur travail s'il se sent soutenu et en accord avec les bases de son travail. Aussi faudra-t-il diversifier l'offre de l'accueil, dont un lieu où des parents peuvent venir avec les enfants et leur permettre d'être moins isolés, d'être en contact avec d'autres enfants respectivement d'autres parents et avec un professionnel.

### **17) Assistantes parentales, « Bébé+ » et crèches**

Les assistantes parentales devraient être incluses dans une stratégie communale de l'accueil des enfants avec un accès à des installations et activités collectives (Technikschoul, Naturschoul, Aire de jeux indoor...). Une crèche publique gérée par la commune devrait être ouverte dans chaque localité avec des places pour les enfants du personnel communal.

Le projet « Bébé+ » en coopération avec l'« Initiativ Liewensufank » devra être reconduit. La première prise de contact à travers une lettre, devra être revue. La prise de RDV devra être mise en place avec plus de flexibilité. Un système d'inscription en ligne est à prévoir ainsi qu'une reformulation, moins suggestive, de la lettre à réaliser.

### **18) Valorisation et élargissement des bonnes initiatives existantes**

La Technikschoul et la Naturschoul devraient être ouvertes à tous et non pas uniquement aux classes scolaires et aux groupes des maison relais. Visiteurs et enfants qui ne sont pas à l'école Differdangeoise (par exemple ceux de l'EIDD) pourraient profiter avec leurs enfants à travers des visites ou des cours à libre inscription, encadrés par du personnel supplémentaire. Le « Conseil Communal des Enfants » devrait inclure davantage de catégories d'âges et les enfants qui ne sont pas inscrits à l'école Differdangeoise. Le lieu de résidence devrait être pris en compte et non pas la scolarisation.

### **19) Confiance et responsabilité pour plus de participation**

Les enfants sont les adultes de demain. Ils ont le droit d'exprimer leur opinion et sont prêts à assumer des responsabilités. Differdange ne sera qu'une commune adaptée aux enfants si nous leur confions des responsabilités. C'est pourquoi nous exigeons de promouvoir la participation directe des enfants et des jeunes aux procédés décisionnels et de conférer une importance majeure à la transmission de notre structure sociale et de la démocratie dans l'éducation de nos plus jeunes.

- La « Commission des enfants » ainsi que la « Commission des jeunes » nouvellement organisées développeront des propositions de participation, ensemble avec les enfants et les jeunes, qui seront soumises au conseil communal afin qu'elles puissent être intégrées dans ses décisions.
- Un dépliant explicatif dans un langage adapté aux enfants et aux jeunes devrait décrire le fonctionnement des institutions démocratiques de la commune ainsi que les possibilités de participation. Ce document devrait être élaboré avec l'appui des enfants, le personnel des écoles et des maisons relais ainsi que les services communaux.
- Nous avons besoin de plus de crèches publiques.

- Des projets pédagogiques innovateurs doivent être développés et les projets existants doivent profiter d'une continuité des équipes pédagogiques.
- Nous allons rééditer ensemble avec le personnel éducatif le classeur « Kanner entdecken hir Gemeng » et le compléter par un site internet pédagogique interactif. Une bande dessinée sera réalisée qui explique l'histoire de Differdange.
- Le Science Center en soi reste une offre importante pour Differdange mais il faut assurer une gouvernance libre de conflits d'intérêts et s'assurer qu'aucune entreprise ou personne privée ne fasse des bénéfices essentiellement avec l'argent du contribuable. Dès que ce volet de gouvernance et de financement soit réglé, le Science Center sera à inclure dans un concept global et à prendre en compte pour le bien de l'éducation en sciences des enfants.
- Créer une ludothèque qui permet aux enfants et aux adultes de se retrouver pour jouer ensemble et pour prêter des jeux dans un cadre bien encadré qui favorise le jeu libre et les jeux de société pour ainsi favoriser l'apprentissage ludique et le liens sociaux en personne entre cultures et générations ;
- Les associations locales sportives, musicales et de loisirs devraient être impliquées dans les projets pédagogiques et garantir le travail de la jeune génération.

## **20) Service transversal « Ville pour enfants »**

A long-terme un service « Ville pour enfants » devra être créé avec du personnel du domaine de l'éducation, mais aussi de la communication, spécialisé surtout sur le travail transversal et participatif avec tous les autres services communaux, l'école, le Minettpark, les associations pour coordonner et conceptualiser l'évolution de la commune avec et pour les enfants en coopération avec tous les acteurs.

*(L'égalité des genres a été respectée dans ce texte par utilisation alternée des terminaisons genrées féminines et masculines.)*